

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENOUE Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

COMMANDE PUBLIQUE :
Délégation de service
public

DELIBERATION N° 2022-08

**Poursuite des études de la tranche optionnelle 2 / Contrat de concession
Nouvelle ligne de valorisation énergétique**

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L. 1410-1 à L. 1410-3, articles L. 1411-1, L. 1411-5, L. 1411-9 et L. 1411-18,

Vu le Code de la commande publique articles L. 1121-1 à L. 1121-3, articles L. 3100-1 et suivants et articles R. 3111-1 à R. 3135-10,

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L. 2121-12 et L. 5211-1 dispositions générales,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui prévoit la généralisation à toute la France de l'extension des consignes de tri d'ici fin 2022,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu la Directive Européenne IED 2010/75-UE et ses conclusions Meilleures Techniques Disponibles (MTD) du Bref incinération qui sont parues au Journal Officiel de l'UE le 3 décembre 2019,

Vu les articles R. 121-25 et L. 515-28 du Code de l'Environnement,

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Vu la délibération n° 2019-06 du 12 février 2019 autorisant le lancement d'un marché de concession de service public,

Vu la délibération n° 2020-13 du 19 février 2020 approuvant le choix du concessionnaire et du contrat de concession et autorisation à signer le contrat,

Vu la délibération n° 2020-38 du 23 juin 2020 autorisant la signature de l'avenant n° 1 et approuvant les nouvelles échéances d'obligations contractuelles,

Vu la délibération n° 2021-05 du 30 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant n° 2 et approuvant le report de la date de décision de levée de la tranche optionnelle n° 1,

Vu la délibération n° 2021-21 du 30 juin 2021 autorisant la signature de l'avenant n° 3 concernant l'ajustement des conditions techniques et économiques issues d'obligations contractuelles,

Vu la délibération n° 2021-44 du 07 décembre 2021 autorisant la signature de l'avenant n° 4 au contrat de concession concernant la mise en œuvre de la tranche optionnelle 3,

Vu le contrat de concession signé le 11 mars 2020,

Vu l'avis du bureau du 08 mars 2022,

La présente délibération a pour objet d'approuver la poursuite des études pour la construction d'une Nouvelle Ligne d'incinération pour des déchets à haut Pouvoir Calorifique.

L'avenant 3 a modifié le coût des études et le calendrier comme suit :

« Article 4.2 – Modification de l'organisation et de la durée

Pour répondre aux évolutions évoquées en préambule la phase A sera organisée selon les séquences suivantes :

Séquence 1 : 01-07-2021 au 31-03-2022 : Concertation publique, études de faisabilité valorisation, échange DREAL.

Séquence 2 : 01-01-2022 au 30-06-2022 : Etude APS, constitution du DDAE et du PC et dépôt DDAE fin de séquence.

Séquence 3 : 01-07-2022 au 30-06-2023 : Instruction administrative avec Enquête Publique, compléments dossier et suivi.

Selon le détail décrit à l'article 4.3.

La phase A ainsi revue comporte un point d'arrêt de Go – No, Go en fin de la séquence 1 pour décider de l'engagement des séquences 2 et 3 de construction, dépôt et instruction des dossiers réglementaires.

La durée de la phase A de la tranche optionnelle 2 est donc portée à deux ans à compter du 1^{er} juillet 2021, soit une durée complémentaire de six mois par rapport au contrat modifié par l'avenant n°1.

Article 4.4 – Rémunération du délégataire

La rémunération du délégataire sera réalisée selon l'échéancier suivant :

- Séquence 1 : 250 k€ au 01-07-2021

- Séquences 2 et 3 :

. 400 k€ au 01-04-2022 en cas de confirmation du projet après la séquence 1,

. le montant des frais réels engagés* sur la période du 1^{er} janvier 2022 en cas d'arrêt du projet avant le 01-04-2022 notifié par le Syndicat compte tenu des résultats de la séquence 1.

* sur justification des dépenses et ressources engagées après accord de ValEco

Article 4.5 – Impact sur la phase B de la TO2

Compte tenu de l'allongement de la durée de la phase A TO 2 la date de levée d'option pour la phase B de construction et d'exploitation est décalée au 01-07-2023.

Afin de ne pas modifier les conditions économiques du contrat de concession la durée du contrat en cas de réalisation de la tranche optionnelle 2 est portée à 16 ans et 6 mois soit au 31-12-2036. »

Ainsi, le comité syndical doit se prononcer avant le 31 mars sur la poursuite des Etudes en vue de construire la Nouvelle Ligne de Valorisation Energétique telle que prévue contractuellement (29 500 tonnes). Le cout de ces études est de 400 k€. Outre les études réglementaires, elles doivent permettre de diminuer les couts d'investissement et d'exploitation.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la poursuite des études nécessaires à la construction de la Nouvelle Ligne de Valorisation Energétique (NLVE), appelée Tranche Optionnelle n°2 (TO2) dans le contrat de concession signé avec Valcanta le 11 mars 2020,

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires.
JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENUOU Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

COMMANDE PUBLIQUE :
Autres types de contrats /
SPL

DELIBERATION N° 2022-09

Augmentation du capital social de la SPL Tri Val de Loir(e) et entrée à son capital du Syndicat Mixte Val de Loir

VU le code de la commande publique et notamment les articles L. 2511-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1531-1, L. 5211-1, L. 5211-10 et suivants,

VU le Code du commerce,

VU la délibération n° 2018-23 du comité syndical en date du 26 juin 2018 actant l'adhésion de ValEco à la SPL,

VU les statuts de la SPL signés le 7 janvier 2019 et modifiés le 12 janvier 2021,

VU la délibération n° 2021-11 du Comité syndical en date du 13 avril 2021 relative à la convention de groupement de commandes et au contrat de quasi-régie,

VU la décision du Conseil d'Administration de la SPL en date du 1^{er} février 2022,

VU le projet de rapport du Conseil d'Administration adressée à Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL TRI VAL DE LOIR(E) qui prévoit la modification des statuts joints à la présente délibération,

ValEco
5 rue de la Vallée Malliard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

VU la convention constitutive d'un groupement de commande et son projet d'avenant, tous deux joints à la présente délibération,

VU le contrat de quasi-régie pour le transport de la collecte sélective, le financement, la construction et l'exploitation-maintenance d'un centre de tri interdépartemental de déchets ménagers recyclables à Parçay-Meslay et à la valorisation des produits et son projet d'avenant, joints à la présente délibération,

Sur proposition du Président, lecture faite du rapport,

DECIDE

- **Article 1** : D'approuver l'augmentation du capital social de la SPL TRI VAL DE LOIR(E) de 2.855.000€ à 2.969.583€, soit d'un montant de 114 583 €uros au travers de 114 583 actions d'une valeur nominale de 1 euro,

- **Article 2** : De renoncer au Droit de Préférence à la Souscription des actions émises ;

- **Article 3** : D'approuver l'adhésion et la participation du SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR au capital de la Société Publique Locale TRI VAL DE LOIR(E) pour un montant de 114 583 €uros correspondant à ces 114 583 actions d'une valeur nominale de 1 euro ;

- **Article 4** : De donner pouvoirs au(x) représentant(s) du syndicat ValEco au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale pour approuver cette augmentation de capital et les modifications des statuts de la SPL qui en découlent ;

- **Article 5** : D'approuver l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande conclu entre les différents actionnaires fondateurs de la SPL TRI VAL DE LOIR(E) pour y intégrer le Syndicat Mixte Val de Loir et autoriser le Président à signer cet avenant ;

- **Article 6** : D'approuver l'avenant au contrat de quasi-régie pour le transport de la collecte sélective, le financement, la construction et l'exploitation-maintenance d'un centre de tri interdépartemental de déchets ménagers recyclables à Parçay-Meslay et à la valorisation des produits et son avenant pour y intégrer le Syndicat Mixte Val de Loir et d'autoriser le représentant du Mandataire à signer cet avenant

- **Article 7** : D'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE, APPROUVE, AUTORISE les points cités ci-dessus et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à l'adhésion à la SPL TRI VAL DE LOIR(E).

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022
Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENOUE Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FONCTION PUBLIQUE :
Personnels titulaires et
stagiaires de la FPT et
personnel contractuel

DELIBERATION N° 2022-10

Prime de transport

Vu le code du travail et ses articles L. 3261-4, R. 3261-11 et L. 131-4-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2, L. 3321-1, L. 4321-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9, autorisant les prestations d'action sociale modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et son article 25 qui complète l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui confirme la mise en œuvre de l'action sociale par les collectivités et établissements publics au profit de leurs agents et ses articles 70 et 71,

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et son article 5 sur l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique et notamment dans son article 8,

Vu le contexte actuel de hausses de l'énergie,

Vu la mise en œuvre de l'action sociale par les collectivités et établissements publics au profit de leurs agents,

Une prise en charge par l'employeur, sous forme de « prime de transport » exonérée d'impôt et de cotisations sociales, des frais de carburant et d'alimentation des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène engagés par les salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail est possible sous certaines conditions.

Si l'employeur (de droit privé ou de droit public) la met en place, elle doit profiter à l'ensemble des salariés selon les mêmes modalités et en fonction de la distance entre le domicile et le lieu de travail.

L'employeur peut envisager le versement d'une prime transport par décision unilatérale, après consultation du comité syndical.

Le montant, les modalités ainsi que les critères d'attribution de la prime de transport sont, ainsi, prévus dans la présente délibération.

Le salarié peut prétendre à la prime de transport si :

- sa résidence habituelle ou son lieu de travail est situé à plus de 5 kilomètres par jour ;
- l'utilisation d'un véhicule personnel est rendue indispensable par des conditions d'horaires de travail particuliers ne permettant pas d'emprunter un mode collectif de transport.

La prise en charge n'est pas prévue si :

- le salarié bénéficie d'un véhicule mis à disposition permanente par l'employeur avec prise en charge des dépenses de carburant ou d'alimentation électrique (voiture de fonction ou de service) ;
- le salarié est logé dans des conditions excluant tous frais de transport pour se rendre au travail (logement de fonction) ;
- l'employeur assure gratuitement le transport du salarié.

Le bénéfice de cette prise en charge facultative des frais de carburant ou des frais d'alimentation des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène ne peut être cumulé avec celui de la prise en charge obligatoire du coût de l'abonnement aux transports publics.

L'exonération de cotisations est admise dans la limite annuelle de 200 € par salarié pour les frais de carburant et dans la limite de 500 € pour les frais d'alimentation des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène.

Cette **prime annuelle de 200 € par agent** sera proratisée au temps de travail et de présence sur l'année (pour les agents qui arrivent ou partent en cours d'année).

Cette prime de transport ne peut pas se cumuler avec la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels. Dans ce cas, il convient de réintégrer la prime dans la base de calcul, la déduction forfaitaire n'étant appliquée que par la suite.

En revanche, elle est cumulable avec le versement d'indemnités forfaitaires kilométriques.

Dans ce cas, le cumul des sommes versées (prime de transport + indemnités kilométriques) peut être exonéré de cotisations dans la limite des frais réellement engagés par le salarié pour ses trajets résidence habituelle - lieu de travail.

L'employeur doit être en mesure de prouver la réalité des frais en produisant des justificatifs de la situation du salarié (résidence en dehors d'un périmètre de transports urbains ou à une distance de plus de 5 km aller/retour par jour ou utilisation indispensable du véhicule personnel en raison des horaires de travail, photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule du salarié, distance séparant le domicile du lieu de travail).

Aucun justificatif de dépenses de carburant n'est exigé lorsque la prise en charge par l'employeur n'excède pas 200 € pour les frais de carburant, ou 500 € pour les frais d'alimentation des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène.

Cette prime de transport est également cumulable avec le forfait mobilités durables dans la limite globale de 500 € par an et par salarié.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la création de la prime transport annuelle de 200 € exonérée d'impôts et de cotisation sociale par agent à compter du 1^{er} avril 2022,

APPROUVE le versement de la prime transport aux agents éligibles à compter du 1^{er} avril 2022. Parallèlement, le comité technique sera saisi, afin de recueillir son avis sur la mise en place de cette prestation d'action sociale supplémentaire au sein de ValEco.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

3 1 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

3 1 MARS 2022

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires.
JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSICQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENUO Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FONCTION PUBLIQUE :
Personnels titulaires et
stagiaires de la FPT et
personnel contractuel

**DELIBERATION N° 2022-11
Revalorisation ticket restaurant**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9, autorisant l'attribution de titres restaurant dans le cadre des prestations d'action sociale modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui confirme la mise en œuvre de l'action sociale par les collectivités et établissements publics au profit de leurs agents ;

Vu la délibération n° 2019-29 du 25 juin 2019 concernant la mise en place de titres-restaurant à ValEco,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et son article 5 sur l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique et notamment dans son article 8,

Vu le contexte actuel de hausses des prix et des matières premières,

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 82 53
Fax : 02 54 74 82 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Considérant que le titre restaurant représente un avantage à la fois pour :

- L'établissement public/employeur. En effet, le titre restaurant est :
 - Une solution de repas cofinancée par l'employeur et l'agent bénéficiaire, totalement exonérée de charges sociales et fiscales ;
 - Un complément de rémunération représentant un levier supplémentaire de recrutement et de fidélisation des agents ;
 - Un moyen de renforcer l'action sociale ;
 - Un dispositif qui permet de favoriser le commerce local ;
- Les agents bénéficiaires en générant :
 - Une aide directe à l'agent, exemptée de charges sociales ;
 - Un accès facilité à une alimentation équilibrée ;
 - Le choix de déjeuner dans des points de restauration adhérents au programme ;

Ainsi, dans la poursuite de la mise en œuvre de l'action sociale par les collectivités et établissements publics au profit de leurs agents, il est proposé au comité syndical :

- d'augmenter la valeur faciale du titre restaurant de 8.00 € à 9.50 €,
- d'augmenter la prise en charge de ValEco à hauteur de 60%.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la revalorisation des titres-restaurant de 8.00 € à 9.50 € à compter du 1^{er} avril 2022,

APPROUVE la hausse de la participation de l'employeur de 50% à 60% à compter du 1^{er} avril 2022.

Parallèlement, le comité technique sera saisi, afin de recueillir son avis sur la revalorisation de cette prestation d'action sociale supplémentaire au sein de ValEco.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENU Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FONCTION PUBLIQUE :
Personnels titulaires et
stagiaires de la FPT

DELIBERATION N° 2022-12

Reversement du capital décès aux ayants droits

Vu les articles D. 712-19 à D. 712-24 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le décret n° 60-58 du 11 janvier 1960,

Vu l'article 119 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2015-1399 du 3 novembre 2015 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droits des fonctionnaires,

Vu les nouvelles dispositions législatives et réglementaires issues de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014, dite loi Eckert, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération n° 2021-31 du 07 octobre 2021 concernant l'adhésion au nouveau contrat de groupe assurance statutaire 2022-2025 souscrit par le CDG 41,

Considérant que les assureurs ont mis en place une nouvelle procédure pour la gestion des capitaux décès, dérivée de la loi Eckert impactant les modalités de remboursement du capital décès à savoir que le capital décès dû au titre du contrat soit désormais réglé à la Collectivité ou l'Etablissement Public contractant(e),

Considérant que le versement effectué a un caractère libératoire pour l'assureur,

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Considérant que les modalités d'attribution et de calcul du capital décès sont fonction de la position statutaire de l'agent au moment du décès et de l'existence d'ayants droits susceptibles d'en bénéficier,

Le Président, Monsieur Christian MARY rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que par délibération n°2021-31 du 07 octobre 2021, le syndicat ValEco a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel souscrit auprès du Centre de Gestion de Loir-et-Cher.

Parmi les garanties souscrites figure la garantie décès qui a pour objet le versement d'un capital décès versé aux ayants-droits d'un agent CNRACL décédé durant la période d'assurance dès lors que l'agent, au moment du décès était en activité ou admis à la retraite depuis moins de trois mois.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le président à reverser aux ayants-droits le montant du capital décès qu'il aura reçu de l'assureur pour un agent décédé durant la période d'assurance statutaire souscrite auprès du contrat groupe du Centre de Gestion de Loir-et-Cher,

AUTORISE le président à réaliser et à signer les dossiers correspondants.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUEOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENOUE Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FONCTION PUBLIQUE :
Personnels titulaires et
stagiaires de la FPT

DELIBERATION N° 2022-13

Prise en charge des frais funéraires

Vu les articles L. 435-1 et L. 435-2 du Code de la Sécurité Sociale,
Vu la circulaire NOR/MCT/B/06 /00027/C n° 012808 du 13 mars 2006 annexe 2 paragraphe 10,

Le Président, Monsieur Christian MARY rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'en cas d'accident ou de maladie suivi de mort, les frais funéraires, dans la limite des frais exposés, et sans que leur montant puisse excéder le maximum fixé par la réglementation prévue en matière d'accident de travail sont pris en charge par la collectivité employeur si l'agent relève du régime spécial de la sécurité sociale.

Les frais funéraires sont pris en charge dans la limite des frais exposés et sans que leur montant puisse excéder 1/24^{ème} du montant plafond annuel de la sécurité sociale.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le président à prendre en charge les frais funéraires dans la limite des frais exposés.

AUTORISE le président à reverser les frais à l'ayant-droit principal sur présentation des justificatifs.

ValEco
5 rue de la Vallée Mallard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires.
JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENOUE Héléne, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FINANCES LOCALES :
Décisions budgétaires

DELIBERATION N° 2022-14

**Païement des factures d'investissement début année 2022
(annule et remplace la délibération 2021-51 du 07 décembre 2021)**

Une erreur, sur les budgets principal et annexe Valcompost, s'est glissée dans la rédaction de la délibération n° 2021-51 votée par le comité syndical le 7 décembre 2021, concernant le paiement des factures d'investissement en début d'année 2022.

Il est donc nécessaire de mettre à jour les montants concernant ces deux budgets,

En application de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'ordonnateur peut :

- Engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;
- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation d'engagement ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L. 1612-1 prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante :

- Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Considérant la nécessité de payer les dépenses d'investissement.

Les montants maximums autorisés par le report des dépenses d'investissement représentent 1/4 des crédits ouverts en 2021.

BUDGET PRINCIPAL : CORRECTIONS

	BP + DM 2021	¼ CREDITS 2022
CHAPITRE 20	532 670.00	133 167.50
CHAPITRE 21	134 279.62	33 569.91

Il est proposé d'attribuer les montants suivants :

	Objet de la dépense	Montant € HT
CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Assistance à maîtrise d'ouvrage	133 160.00
CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériel et outillage	33 560.00

BUDGET ANNEXE VALCOMPOST : CORRECTIONS

	BP + DM 2021	¼ CREDITS 2022
CHAPITRE 21	269 744.89	67 436.22

Il est proposé d'attribuer les montants suivants :

	Objet de la dépense	Montant € HT
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériel et outillage	67 400.00

BUDGET ANNEXE COLLECTE :

	BP + DM 2021	¼ CREDITS 2022
CHAPITRE 21	312 795.53	78 198.88

Il est proposé d'attribuer les montants suivants :

	Objet de la dépense	Montant € TTC
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Travaux de réfection des déchetteries	50 000.00
	Achat de bacs de collecte	28 000.00

BUDGET ANNEXE CTV AMBOISE :

	BP + DM 2021	¼ CREDITS 2022
CHAPITRE 21	442 350.97	110 587.74

Il est proposé d'attribuer les montants suivants :

	Objet de la dépense	Montant € HT
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériel et outillage	110 000.00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Président à :

- prendre en compte les corrections apportées à la délibération 2021-51, concernant le budget principal et le budget annexe Valcompost
- annuler et remplacer la délibération 2021-51 par cette nouvelle délibération,
- engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

3 1 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

3 1 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires.
JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENU Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FINANCES LOCALES :
Décisions Budgétaires

DELIBERATION N° 2022-15
Reprise anticipée des résultats 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 2311-5,
Vu le rapport de présentation de Monsieur le Président,
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu les pièces justificatives prévues à l'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article L. 2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Comité syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Comité syndical de reprendre par anticipation les résultats 2021, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2021 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2022.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2022.

Les résultats de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affecté à l'investissement – exercice 2020 (art.1068)	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser 2021	Résultat net de clôture de l'exercice 2021
Investissement	247 005.66	0	- 697 942.12	41 617.00	-41 617.00	- 450 936.46
Fonctionnement	938 072.17	0	531 083.34			1 469 155.51
Total	1 185 077.83		- 166 858.78			1 018 219.05

Il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 dans le cadre du budget primitif 2022 ainsi qu'il suit :

* section de fonctionnement / compte R002 : 1 469 155.51
* section d'investissement / compte D001 : 450 936.46

BUDGET ANNEXE COLLECTE :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affecté à l'investissement – exercice 2020 (art.1068)	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser 2021	Résultat net de clôture de l'exercice 2021
Investissement	120 756.41	0	146 723.49	3 906.00	- 3 906.00	267 479.90
Fonctionnement	663 272.11	0	566 250.86			1 229 522.97
Total	784 028.52		712 974.35			1 497 002.87

Il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 dans le cadre du budget primitif 2022 ainsi qu'il suit :

* section de fonctionnement / compte R002 : 1 229 522.97
* section d'investissement / compte R001 : 267 479.90

BUDGET ANNEXE VALCOMPOST :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affecté à l'investissement – exercice 2020 (art.1068)	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser 2021	Résultat net de clôture de l'exercice 2021
Investissement	17 809.86	0	-32 312.74	0	0	-14 502.88
Fonctionnement	- 184 119.71	0	381 214.27			197 094.56
Total	- 166 309.85		348 901.53			182 591.68

Il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 dans le cadre du budget primitif 2022 ainsi qu'il suit :

* section de fonctionnement / compte R002 : 197 094.56
* section d'investissement / compte D001 : 14 502.88

BUDGET ANNEXE CTV AMBOISE :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affecté à l'investissement – exercice 2020 (art.1068)	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser 2021	Résultat net de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 44 947.09	0	36 868.70	441 973.97	- 441 973.97	- 8 078.39
Fonctionnement	797 962.06	0	- 400 297.43			397 664.63
Total	753 014.97		- 363 428.73			389 586.24

Il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 dans le cadre du budget primitif 2022 ainsi qu'il suit :

* section de fonctionnement / compte R002 : 397 664.63
* section d'investissement / compte D001 : 8 078.39

Son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat ValEco durant l'exercice 2021,

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par **17 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**
CONSTATE et

APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2021 telle que présentée ci-dessus
APPROUVE les reste à réaliser.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : VALECO

Budget : Service Collecte - Val Eco

2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1641 - Emprunts en euros	8		14 500,00 €	14 500,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	8		254 795,53 €	0,00 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	8		1 500,00 €	223,35 €	0,00 €
21735 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	8		35 000,00 €	2 170,24 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8		500,00 €	0,00 €	0,00 €
2184 - Mobilier	8		21 000,00 €	16 100,00 €	3 906,00 €
Total des dépenses			327 295,53 €	32 993,59 €	3 906,00 €

Bois, le 12 janvier 2022
Le Président,
Christian Mary



Michèle DUNAC
Adjointe
S.G.C. Romorantin - Lanthenay



**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE**

10 janvier 2022 08:39:26

Collectivité : VALECO

Budget : Service Collecte - Val Eco

2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8		120 756,41 €	120 756,41 €	0,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Total des recettes	120 756,41 €	120 756,41 €	0,00 €



Michèle DINIAC
Adjointe
SGC Romorantin-Lançais

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le **SLO**
ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_15-DE

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : VALECO

Budget : Service plate forme compostage-ctre transfert arboise 2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8		44 947,09 €	44 947,09 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1381 - Etat et établissements nationaux	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	8		750,00 €	0,00 €	0,00 €
21571 - Matériel roulant - Voirie	8		441 973,97 €	0,00 €	441 973,97 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2182 - Matériel de transport	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2184 - Mobilier	8		377,00 €	377,00 €	0,00 €
Total des dépenses			488 048,06 €	45 324,09 €	441 973,97 €

Blots, le 12 janvier 2022
Le Président,
Christine HARY



Michèle DUNAC
Adjointe
SGC Romorantin-Lanthenay

(Signature)

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_15-DE

12 janvier 2022 08:38:40

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : VALECO

Budget : Service plate forme compostage-ctre transfert amboise 2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant resté à réaliser
1641 - Emprunts en euros	8		0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
		Total des recettes	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €



Michèle DUMAC
Agglo. de
SGC Romorantin Lanthénay

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le **SLO**
ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_15-DE

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : VALECO

Budget : Service Valcompost - Val Eco

2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1641 - Emprunts en euros	8		211 800,00 €	211 734,58 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	8		43 638,50 €	33 954,00 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	8		22 000,00 €	9 902,91 €	248,22 €
2182 - Matériel de transport	8		198 000,00 €	198 000,00 €	0,00 €
2184 - Mobilier	8		6 106,39 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses			481 544,89 €	453 591,49 €	248,22 €



Michèle DUJAC
Adjointe
SGC Romorantin - Lambethay

Blots, le 12 janvier 2022
le Président,
Christine MARY



12 janvier 2022 08:33:39

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : VALECO

Budget : Service Valcompost - Val Eco

2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8		17 809,86 €	17 809,86 €	0,00 €
1318 - Autres	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	8		241 638,50 €	198 000,00 €	0,00 €
		Total des recettes	259 448,36 €	215 809,86 €	0,00 €



Michèle DUNAC
 Adjointe
 Sec. Romorantin-Landesnay

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_15-DE

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : VALECO

Budget : Syndicat Mixte VALECO

2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1641 - Emprunts en euros	8		332 504,84 €	332 504,84 €	0,00 €
16876 - Autres établissements publics locaux	8		54 330,00 €	54 328,41 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	8		532 670,00 €	282 023,49 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	8		99 279,62 €	69 447,62 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21735 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	8		31 000,00 €	13 377,00 €	41 417,00 €
2182 - Matériel de transport	8		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8		2 500,00 €	5 298,90 €	0,00 €
2184 - Mobilier	8		1 500,00 €	3 770,00 €	200,00 €
261 - Titres de participation	8		379 208,00 €	379 208,00 €	0,00 €
Total des dépenses			1 432 992,46 €	1 139 958,26 €	41 617,00 €

Bois, le 12 janvier 2022
le Préfet,

Chuduan NARY



Michèle DUNAC
Adjointe
SGC Romorantin-Lanthenay

07 Janvier 2022 16:55:02

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : VALECO

Budget : Syndicat Mixte VAL-ECO

2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8		341 151,79 €	341 151,79 €	0,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	8		414 316,13 €	99 971,72 €	0,00 €
		Total des recettes	755 467,92 €	441 123,51 €	0,00 €



Michelle DUBAC
Adjointe
SGC Romorantin - Lantzenay

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le **SLO**
ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_15-DE

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire. **SMICTOM Amboise** : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENOUE Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FINANCES LOCALES :
Décisions Budgétaires

DELIBERATION N° 2022-16
Clé de répartition Amboise

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2333-76 et suivants ;
Considérant les débats d'orientations budgétaires ;
Considérant que deux activités cohabitent sur le CTV d'Amboise, l'une relevant du centre de transfert et l'autre de la plateforme de compostage,
Considérant que la première activité relève du budget général car relevant du traitement et la seconde du budget annexe car relevant du traitement des déchets verts,
Considérant qu'il convient de mettre en œuvre une clé de répartition des différentes charges qui participent aux deux activités pour un suivi au plus juste de la comptabilité,
Considérant que la clé était jusqu'ici de 65/35 entre le budget annexe et le budget général pour les charges communes,
Considérant que depuis le 1^{er} janvier les travaux d'automatisation ont demandé plus de mobilisation de la part du personnel présent sur le site,
Il est proposé de porter la clé de répartition pour 2022 à 60/40 entre le budget annexe et le budget général.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE la clé de répartition pour le SMICTOM d'Amboise.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le 31/03/2022 

ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_17-DE

Vote du budget 2022

Comité syndical 24 mars 2022

Organisation des budgets

Budget Général

Traitement des
OM/Incinération

Transport et tri
des recyclables

Frais généraux

Budget Valcompost

Traitement des déchets
verts de la plateforme

Budget Amboise

Traitement des
déchets verts de la
plateforme

Budget Collecte

Collecte
Prévention

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_17-DE

Budget général 2022

Comité syndical 24 mars 2022



Prévisions 2022 Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

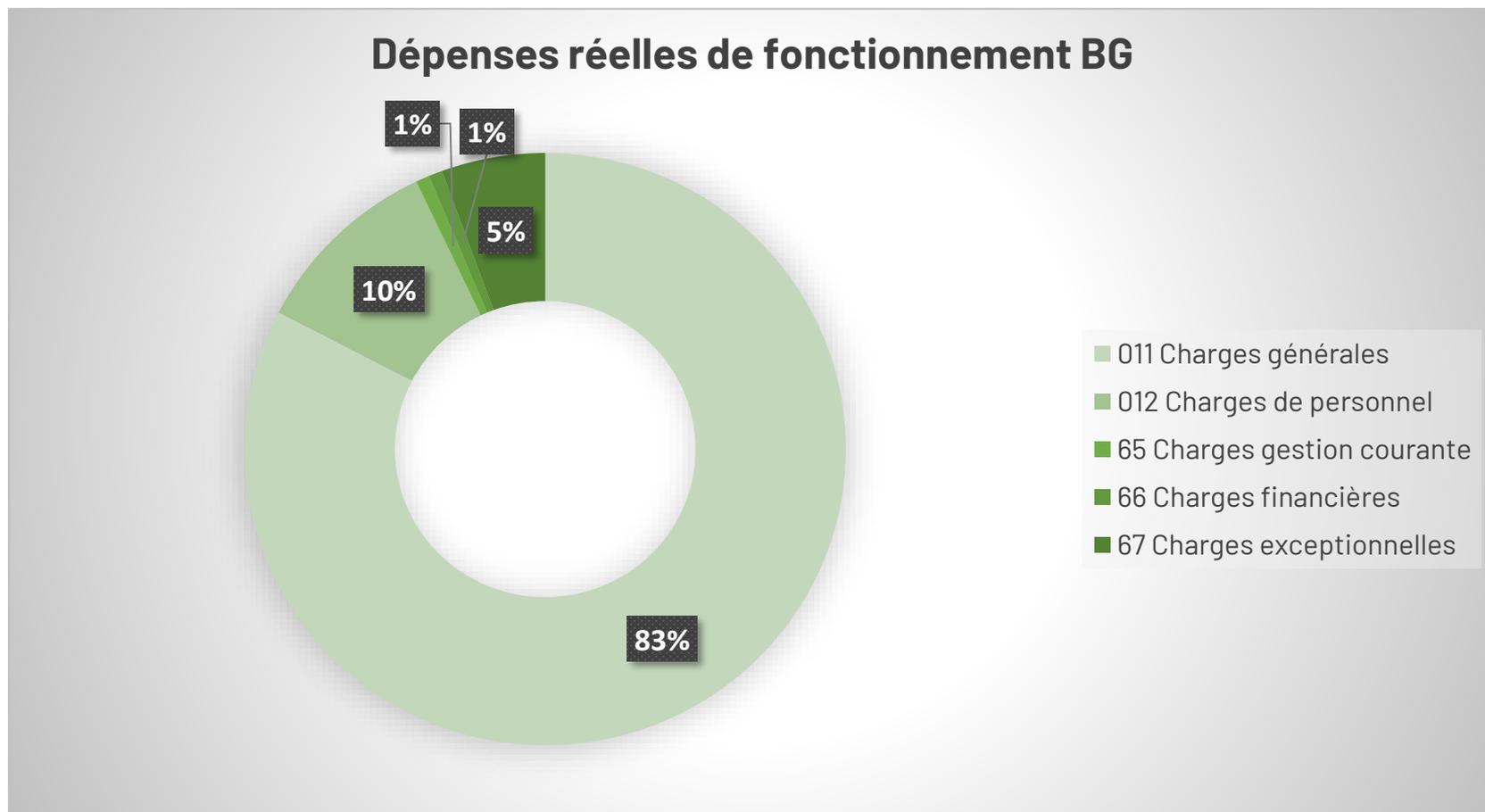
ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_17-DE

Section de fonctionnement	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Dépenses de fonctionnement	11 914 979.28	10 302 368.30	13 477 803.99
Dépenses réelles	11 236 959.48	9 960 323.88	12 131 526.67
011 Charges à caractère général	8 359 061.00	7 200 108.25	9 617 004.32
012 Charges de personnel et autre frais	1 364 562.00	1 247 466.66	1 006 400.00
65 Autres charges de gestion courante	832 395.00	832 156.31	68 900.00
66 Charges financières	86 025.48	86 025.48	70 003.75
67 Charges exceptionnelles	594 916.00	594 567.18	527 717.00
022 Dépenses imprévues			841 501.60
Dépenses d'ordre	677 524.54	342 044.42	1 346 277.32
023 Virement à la section d'investissement			956 032.26
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	677 524.54	342 044.42	390 245.06
Recettes de fonctionnement	11 914 979.28	11 250 870.80	13 477 803.99
Recettes réelles	11 497 560.12	10 833 451.64	12 008 648.48
013 Atténuation de charges	675 000.00	613 881.03	615 000.00
70 Produits des services	8 754 176.78	8 273 130.10	8 019 327.73
74 Dotations, participations	2 053 383.34	1 917 267.40	1 690 320,75
75 Autres produits	15 000	13 625.67	1 425 000.00
77 Produits exceptionnels	0	15 547.44	259 000.00
Recettes d'ordre	417 419.16	417 419.16	1 469 155.51

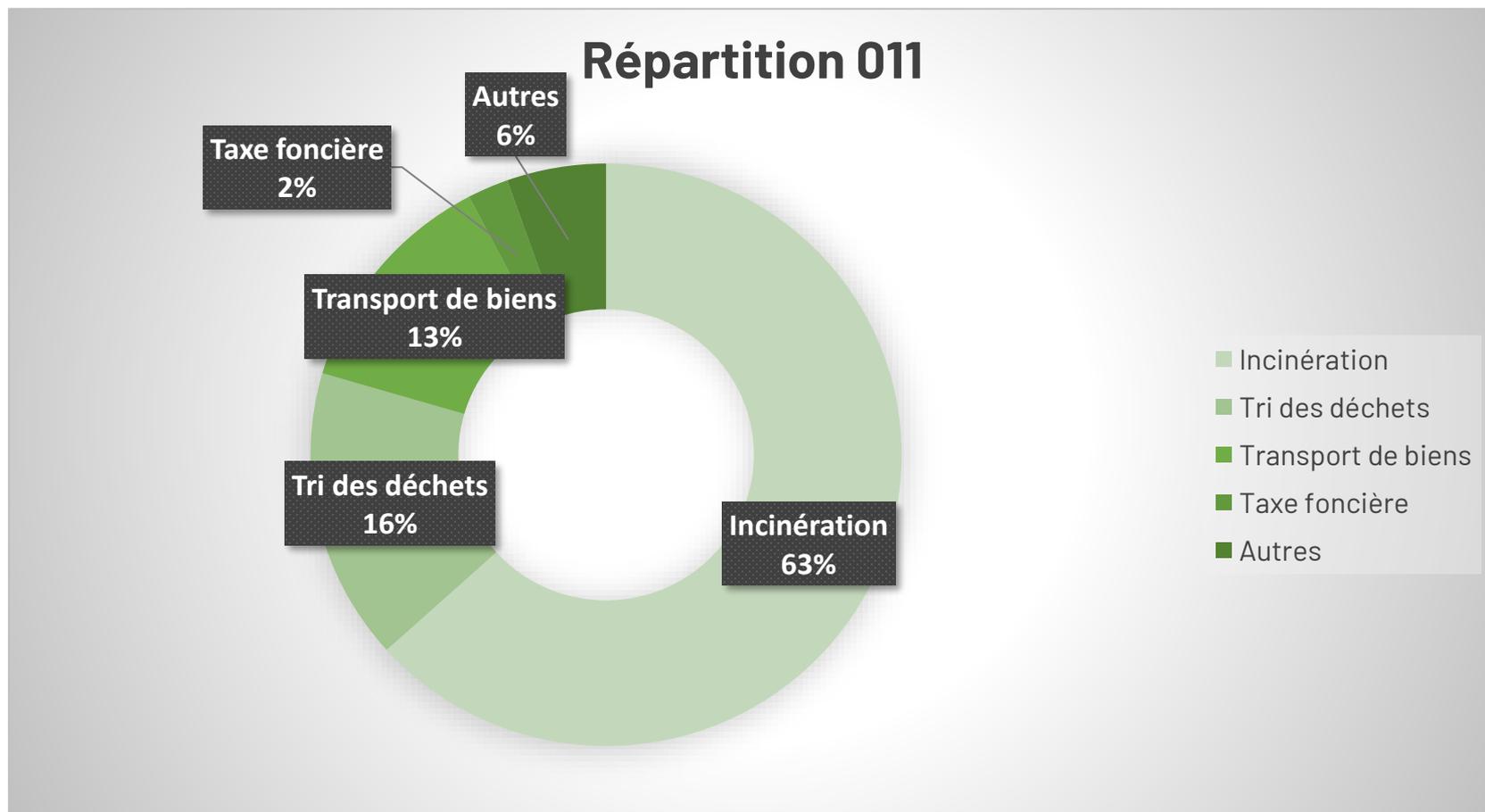
Augmentation du tarif incinération

- La révision du tarif Valcante entraine une hausse du prix de 8,09€ HT/t
- ValEco va percevoir des intéressements au titre du contrat de la DSP d'un montant de 249 000€ et la RODP va augmenter dans le cadre de sa révision d'un montant avoisinant 68 000€.
- Cette somme est affectée à compenser la hausse, **limitant ainsi l'augmentation du tarif à 2,09€ HT/t**
- Parallèlement, il sera proposé à la commission mixte de prendre un avenant pour décaler la révision du tarif, afin de faciliter les prévisions budgétaires pour les adhérents

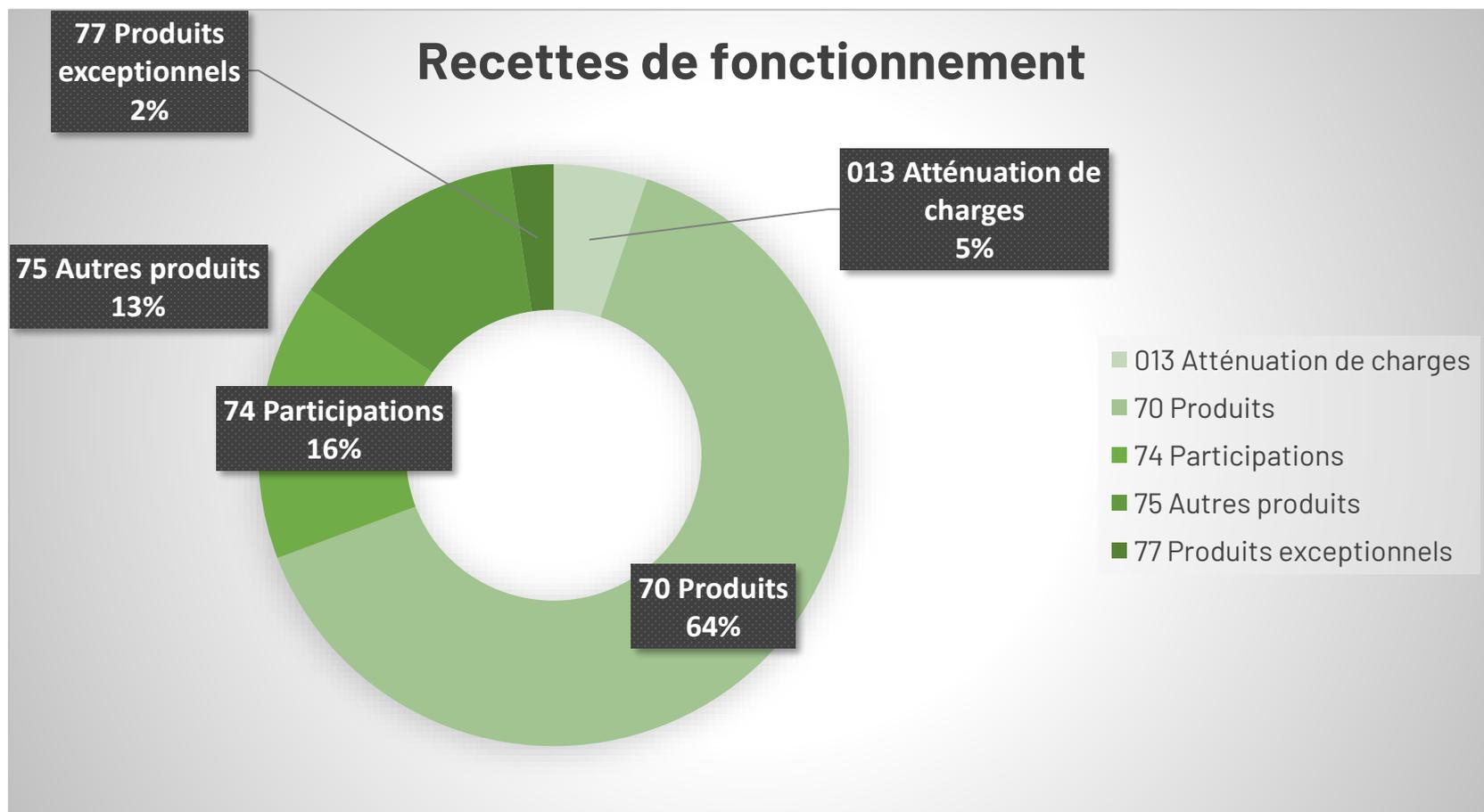
Les dépenses de fonctionnement du budget général



Les dépenses de fonctionnement du budget général



Les dépenses de fonctionnement du budget général



Participations aux frais généraux

	Agglopolys	Smictom d'Amboise	ValDem	CC Grand Chambord	CC BVDL	Total
Population DGF 2021	110 632	69 563	50 768	11 657	1 719	244 339
%	45.28%	28.47%	20.78%	4.77%	0.70%	100.00%

Charges générales 2022 avec financement des investissements du centre de transfert avec emprunt et prise en charge du versement Agglopolys

			Smictom d'Amboise	ValDem	Agglopolys	CC Grand Chambord	CC Beauce Val de Loire
	Participations 2021	Participations 2022					
011- Charges à caractère général	219 519,55	309 000,00	87 354,30	65 940,60	138 926,40	14 646,60	2 163,00
012- Charge de personnel et frais assimilés	351 777,43	308 100,00	87 099,87	65 748,54	138 521,76	14 603,94	2 156,70
65- Autres charges de gestion courante	66 815,32	68 900,00	19 478,03	14 703,26	30 977,44	3 265,86	482,30
66- Charges financières	26 117,22	70 000,00	19 789,00	14 938,00	31 472,00	3 318,00	490,00
67- Charges exceptionnelles	22 500,00	527 717,00	149 185,60	112 614,81	237 261,56	25 013,79	3 694,02
Investissements	800 000,00	80 000,00	22 616,00	17 072,00	35 968,00	3 792,00	560,00
Recettes DU	-400 000,00	-400 000,00	-113 080,00	-85 360,00	-179 840,00	-18 960,00	-2 800,00
Total	1 086 729,52	963 717,00	272 442,80	205 657,21	433 287,16	45 680,19	6 746,02

Prévisions 2022 Investissements

Section d'investissement	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Dépenses	1 432 992.46	1 139 958.26	1 831 277.32
Résultat reporté			450 936.46
Restes à réaliser			41 617.00
Dépenses réelles	1 432 992.46	1 139 958.26	1 338 723.86
16 Emprunts et dettes	386 834.84	386 833.25	385 340.86
20 Immobilisations corporelles	532 670.00	282 023.49	580 000.00
21 Immobilisations corporelles	134 279.62	91 839.52	373 383.00
26 Participations	379 208.00		
Recettes	1 432 992.46	783 167.93	1 831 277.32
Recettes réelles	414 316.13	99 316.13	485 000.00
10 Dotations	414 316.13	99 316.13	
16 Emprunts et dettes			485 000.00
Recettes d'ordre	1 018 676.33	683 196.21	1 346 277.32
021 Virement de la section de fonctionnement			956 032.26
040 Opérations d'ordre de transfert	677 524.54	342 044.42	390 245.06
Résultat reporté	341 151.79	341 151.79	

Plan d'actions ValEco dès 2022

La prévention des déchets et leur réduction à la source doit continuer d'être un objectif structurant

• TRAITEMENT:

Les ressources principales de ValEco via le droit d'usage et les intéressements continueront d'être réparties entre deux objectifs:

- Maintenir des tarifs et participations raisonnables pour les adhérents
- Assurer l'équilibre de tous les budgets et permettre de dégager de la CAF

• COLLECTE:

L'équilibre du budget se fera via une augmentation de la TEOM et une mobilisation de l'excédent actuel

Une réflexion sur la gestion de nos déchèteries sera menée, en concertation avec le SIEOM de Mer

Une co-construction avec le SIEOM sera menée pour assurer un transfert de compétence serein

Plan d'actions ValEco dès 2022

La prévention des déchets et leur réduction à la source doit continuer d'être un objectif structurant

- PLATEFORME d'AMBOISE:

Une réflexion sur la tarification en vigueur va être menée, ainsi que sur toutes les pistes envisageables pour rendre l'activité déchets verts performante financièrement, sur le territoire de ValEco

- VALCOMPOST:

La production de Valcompost va continuer sa diversification, tout en veillant au prix des produits proposés

L'arrêté préfectoral d'exploitation doit être revu pour permettre d'augmenter le tonnage entrant

Valcompost sera intégré dans la réflexion d'une politique déchets verts performante, à l'échelle de notre territoire

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENU Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

*FINANCES LOCALES :
Décisions Budgétaires*

**DELIBERATION N° 2022-17
Budget primitif 2022 - Budget Général**

Le budget général 2022 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	1 831 277.32	1 831 277.32
FONCTIONNEMENT	13 477 803.99	13 477 803.99

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, APPROUVE le Budget Primitif 2022 – Budget général.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



ValEco
5 rue de la Vallée Mallard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le 31/03/2022 

ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_18-DE

Vote du budget 2022

Comité syndical 24 mars 2022

Organisation des budgets

Budget Général

Traitement des
OM/Incinération

Transport et tri
des recyclables

Frais généraux

Budget Valcompost

Traitement des déchets
verts de la plateforme

Budget Amboise

Traitement des
déchets verts de la
plateforme

Budget Collecte

Collecte
Prévention

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

 SLO

ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_18-DE

Budget collecte 2022

Comité syndical 24 mars 2022

Prévisions 2022 Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_18-DE

Section de fonctionnement	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Dépenses de fonctionnement	2 460 922.11	1 906 694.49	3 088 685.69
Dépenses réelles	2 254 382.99	1 726 977.41	2 910 853.21
011 Charges à caractère général	1 721 232.99	1 219 534.81	2 156 873.05
012 Charges de personnel et autre frais	310 000.00	289 896.28	353 600.00
65 Autres charges de gestion courante	215 000.00	215 000	5 000.00
66 Charges financières	2 650.00	1 960.24	1 508.23
67 Charges exceptionnelles	2 500.00	586.08	258 000.00
022 Dépenses imprévues			135 871.93
Dépenses d'ordre	206 539.12	179 717.08	177 832.48
023 Virement à la section d'investissement			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 539.12	179 717.08	177 832.48
Recettes de fonctionnement	2 460 922.11	3 136 217.46	3 088 685,69
Recettes réelles	1 797 650.00	2 472 945.35	1 859 162,72
013 Atténuation de charges	3 500.00	15 594.86	30 000.00
70 Produits des services	108 950.00	458 504.85	132 900.00
74 Dotations, participations	1 685 000.00	1 998 833.19	1 696 262,72
77 Produits exceptionnels	200.00	12.45	
Recettes d'ordre	663 272.11	663 272.11	1 229 522.97
Résultat reporté	663 272,11	663 272,11	1 229 522,97

Prévisions 2022 Investissements

Section d'investissement	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Dépenses	327 295.53	32 993.59	445 312.38
Restes à réaliser			3 906.00
Dépenses réelles	327 295.53	32 993.59	441 406.38
16 Emprunts et dettes	14 500.00	14 500.00	12 700.00
21 Immobilisations corporelles	312 795.53	18 493.59	428 706.38
Recettes	327 295.53	300 473.49	445 312.38
Recettes d'ordre	327 295.53	300 473.49	445 312.38
040 Opérations d'ordre de transfert	206 539.12	179 717.08	177 832.48
Résultat reporté	120 756.41	120 756.41	267 479.90

Déficit de la section de fonctionnement

Collecte - total

Collecte						
en K€	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Ventes	379	53	53	53	53	53
Taxe enlèvement	1 424	1 425	1 425	1 425	1 425	1 425
Redevance	80	80	80	80	80	80
Autres produits	575	130	130	130	130	130
Total pts d'exploitation	2 457	1 687	1 688	1 688	1 688	1 688
Fluides et fournitures	20	23	23	23	23	23
Charges externes	88	140	140	140	140	140
Collecte et incinération	1 105	1 214	1 358	1 343	1 346	1 350
Charges de personnel	290	320	323	326	329	332
Refacturation et remboursement charges de personnel	-16	-45	-45	-45	-45	-45
Autres charges	216	69	62	40	40	40
Dotations aux amortissements	180	178	178	178	178	178
Charges financières	2	2	2	2	2	2
Total charges d'expl.	1 885	1 901	2 040	2 007	2 013	2 019
RESULTAT	572	-213	-353	-319	-325	-331
Dotations aux amortissements	180	178	178	178	178	178
CAF	752	-35	-175	-141	-147	-153

KPMG a alerté sur le déficit chronique de la section de fonctionnement, masqué par le résultat excédentaire existant. Ce déficit structurel ne peut être porté par le budget général de ValEco, du fait de la compétence concernée.

Quelles solutions?

- Mobiliser le résultat excédentaire sur les prochains exercices
- Etudier les pistes d'économie en lien avec les déchèteries
- Revoir la politique de tarification professionnelle

Montant et répartition de la TEOM 2022

Montant par habitant pour 2022

117,10 €

Communes	Population DGF 2021
COUR SUR LOIRE	289
MAVES	692
MULSANS	528
VILLEXANTON	210
Total	1 719
BRACIEUX	1 369
HUISSEAU SUR COSSON	2 404
MONT PRES CHAMBORD	3 448
MONTLIVAUT	1 412
SAINT CLAUDE DE DIRAY	1 854
TOUR EN SOLOGNE	1 170
Total	11 657

Montant CCBVL 201 286,31 €

Montant CCGdChambord 1 364 976,42 €

MONTANT TOTAL APPELE

1 566 262,72 €

Plan d'actions ValEco dès 2022

La prévention des déchets et leur réduction à la source doit continuer d'être un objectif structurant

• TRAITEMENT:

Les ressources principales de ValEco via le droit d'usage et les intéressements continueront d'être réparties entre deux objectifs:

- Maintenir des tarifs et participations raisonnables pour les adhérents
- Assurer l'équilibre de tous les budgets et permettre de dégager de la CAF

• COLLECTE:

L'équilibre du budget se fera via une augmentation de la TEOM et une mobilisation de l'excédent actuel

Une réflexion sur la gestion de nos déchèteries sera menée, en concertation avec le SIEOM de Mer

Une co-construction avec le SIEOM sera menée pour assurer un transfert de compétence serein

Plan d'actions ValEco dès 2022

La prévention des déchets et leur réduction à la source doit continuer d'être un objectif structurant

- PLATEFORME d'AMBOISE:

Une réflexion sur la tarification en vigueur va être menée, ainsi que sur toutes les pistes envisageables pour rendre l'activité déchets verts performante financièrement, sur le territoire de ValEco

- VALCOMPOST:

La production de Valcompost va continuer sa diversification, tout en veillant au prix des produits proposés

L'arrêté préfectoral d'exploitation doit être revu pour permettre d'augmenter le tonnage entrant

Valcompost sera intégré dans la réflexion d'une politique déchets verts performante, à l'échelle de notre territoire

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENUO Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FINANCES LOCALES :
Décisions Budgétaires

DELIBERATION N° 2022-18
Budget primitif 2022 - Budget annexe Collecte

Le budget annexe Collecte 2022 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	445 312.38	445 312.38
FONCTIONNEMENT	3 088 685.69	3 088 685.69

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, APPROUVE le Budget Primitif 2022 – Budget annexe Collecte.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le 31/03/2022 

ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_19-DE

Vote du budget 2022

Comité syndical 24 mars 2022

Organisation des budgets

Budget Général

Traitement des
OM/Incinération

Transport et tri
des recyclables

Frais généraux

Budget Valcompost

Traitement des déchets
verts de la plateforme

Budget Amboise

Traitement des
déchets verts de la
plateforme

Budget Collecte

Collecte
Prévention

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

 SLO

ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_19-DE

Budget Valcompost 2022

Comité syndical 24 mars 2022

Prévisions 2022 Section de fonctionnement

Section de fonctionnement	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Dépenses de fonctionnement	629 896.53	587 893.03	839 524.99
Dépenses réelles	407 800.00	364 614.28	564 014.44
011 Charges à caractère général	153 300.00	146 536.19	328 217.27
012 Charges de personnel et autre frais	155 600.00	119 239.50	145 500.00
66 Charges financières	98 900.00	98 838.59	90 297.17
Dépenses d'ordre	222 096.53	223 278.75	275 510.55
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	222 096.53	223 278.75	275 510.55
Recettes de fonctionnement	629 896.53	784 987.59	839 524.99
Recettes réelles	814 016.24	969 107.30	642 430.43
013 Atténuation de charges			4 500.00
70 Produits des services	450 000.00	582 591.30	637 930.43
77 Produits exceptionnels	364 016.24	386 516.00	
Recettes d'ordre	-184 119.71	- 184 119.71	197 094.56
Résultat reporté	- 184 119.71	- 184 119.71	197 094.56

Prévisions 2022 Investissements

Section d'investissement	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Dépenses	481 544.89	453 591.49	275 510.55
Résultat reporté			14 502.88
Restes à réaliser			248.22
Dépenses réelles	481 544.89	453 591.49	260 759.45
16 Emprunts et dettes	211 800.00	211 734.58	228 017.03
21 Immobilisations corporelles	269 744.89	241 856.91	32 742.42
Recettes	481 544.89	439 088.61	275 510.55
Recettes d'ordre	481 544.89	439 088.61	275 510.55
16 Emprunts	241 638.50	198 000.00	
040 Opérations d'ordre de transfert	222 096.53	223 278.75	275 510.55
Résultat reporté	17 809.86	17 809.86	

Déficit de la section de fonctionnement

Valcompost-total

Valcompost						
en K€	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Ventes	85	115	115	115	115	115
Traitement	497	568	604	621	639	639
Autres produits	387	0	0	0	0	0
Total ppts d'exploitation	968	683	719	736	754	754
Fluides et fournitures	71	87	87	87	87	87
Charges externes	108	211	161	161	161	181
Charges de personnel	87	146	147	148	150	151
Refacturation et remboursement charges de personnel	0	-5	-5	-5	-5	-5
Autres charges	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	223	276	276	276	276	276
Charges financières	99	90	90	90	90	90
Total charges d'expl.	588	805	756	758	759	781
RESULTAT	380	-122	-38	-22	-5	-27
Dotations aux amortissements	223	276	276	276	276	276
CAF	603	154	238	254	270	249

KPMG a mis en avant que la trajectoire de la section de fonctionnement était sur la bonne voie, compte tenu de nos prévisions très prudentes et des actions prévues

Quelles solutions?

- Continuer de diversifier les produits proposés, au juste prix,
- Faire modifier l'arrêté préfectoral d'exploitation dès cette année pour permettre d'augmenter le tonnage de déchets verts entrant

Plan d'actions ValEco dès 2022

La prévention des déchets et leur réduction à la source doit continuer d'être un objectif structurant

• TRAITEMENT:

Les ressources principales de ValEco via le droit d'usage et les intéressements continueront d'être réparties entre deux objectifs:

- Maintenir des tarifs et participations raisonnables pour les adhérents
- Assurer l'équilibre de tous les budgets et permettre de dégager de la CAF

• COLLECTE:

L'équilibre du budget se fera via une augmentation de la TEOM et une mobilisation de l'excédent actuel

Une réflexion sur la gestion de nos déchèteries sera menée, en concertation avec le SIEOM de Mer

Une co-construction avec le SIEOM sera menée pour assurer un transfert de compétence serein

Plan d'actions ValEco dès 2022

La prévention des déchets et leur réduction à la source doit continuer d'être un objectif structurant

- PLATEFORME d'AMBOISE:

Une réflexion sur la tarification en vigueur va être menée, ainsi que sur toutes les pistes envisageables pour rendre l'activité déchets verts performante financièrement, sur le territoire de ValEco

- VALCOMPOST:

La production de Valcompost va continuer sa diversification, tout en veillant au prix des produits proposés

L'arrêté préfectoral d'exploitation doit être revu pour permettre d'augmenter le tonnage entrant

Valcompost sera intégré dans la réflexion d'une politique déchets verts performante, à l'échelle de notre territoire

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENOUE Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICCUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FINANCES LOCALES :
Décisions Budgétaires

DELIBERATION N° 2022-19
Budget primitif 2022 - Budget annexe Valcompost

Le budget annexe Valcompost 2022 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	275 510.55	275 510.55
FONCTIONNEMENT	839 524.99	839 524.99

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, APPROUVE le Budget Primitif 2022 – Budget annexe Valcompost.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



ValEco
5 rue de la Vallée Mallard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le 31/03/2022 

ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_20-DE

Vote du budget 2022

Comité syndical 24 mars 2022

Organisation des budgets

Budget Général

Traitement des
OM/Incinération

Transport et tri
des recyclables

Frais généraux

Budget Valcompost

Traitement des déchets
verts de la plateforme

Budget Amboise

Traitement des
déchets verts de la
plateforme

Budget Collecte

Collecte
Prévention

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 041-254103054-20220324-DEL_2022_20-DE

Budget Amboise 2022

Comité syndical 24 mars 2022

Prévisions 2022 Section de fonctionnement

Section de fonctionnement	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Dépenses de fonctionnement	1 416 962.06	832 227.37	867 122.14
Dépenses réelles	928 914.00	829 981.67	417 043.14
011 Charges à caractère général	166 413.00	116 541.85	263 192.34
012 Charges de personnel et autre frais	240 000.00	190 938.82	97 200,00
65 Autres charges de gestion courante	522 501.00	522 501.00	
67 Charges exceptionnelles			2 000.00
Dépenses d'ordre	4 88 048.06	2 245.70	450 079.00
023 Virement à la section d'investissement	485 469.06		370 562.82
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 579.00	2 245.70	79 516.18
Recettes de fonctionnement	1 416 962.06	1 229 892.00	867 122.14
Recettes réelles	619 000.00	427 834.94	469 457.51
013 Atténuation de charges		14 085.04	8 000
70 Produits des services	419 000.00	212 966.30	461 457.51
77 Produits exceptionnels	200 000.00	200 783.60	
Recettes d'ordre	797 962.06	797 962.06	397 663.83
Résultat reporté	797 962.06	797 962.06	397 663.83

Prévisions 2022 Investissements

Section d'investissement	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Dépenses	488 048.06	45 324.09	450 079.00
Résultat reporté	44 947.09	44 947.09	8 078.39
Restes à réaliser			441 973.97
Dépenses réelles	443 100.97	377.00	26.64
20 Immobilisation incorporelles	750.00		
21 Immobilisations corporelles	442 350.97	377.00	26.64
Recettes	488 048.06	37 245.70	450 079.00
Recettes réelles		35 000	
16 Emprunts		35 000.00	
Recettes d'ordre	488 048.06	2 245.70	450 079.00
021 Virement de la section de fonctionnement	485 469.06		370 562.82
040 Opérations d'ordre de transfert	2 579.00	2 245.70	79 516.18

Déficit de la section de fonctionnement

Amboise déchets verts- total

Amboise						
en K€	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Ventes	59	57	57	57	57	57
Traitement	144	144	144	144	144	144
Autres produits	10	6	6	6	6	6
Total pds d'exploitation	213	207	207	207	207	207
Fluides et fournitures	1	1	1	1	1	1
Charges externes	50	49	49	49	49	49
Broyage	65	50	50	50	50	50
Charges de personnel	191	120	145	145	145	145
Refacturation et remboursement charges de personnel	-14	-5	-5	-5	-5	-5
Autres charges	523	202	2	2	2	2
Dotations aux amortissements	2	80	80	80	80	80
Charges financières						
Total charges d'expl.	818	497	321	321	321	321
RESULTAT	-605	-290	-114	-114	-114	-114
Dotations aux amortissements	2	80	80	80	80	80
CAF	-602	-210	-35	-35	-35	-35

KPMG a alerté sur le déficit chronique de la section de fonctionnement, du fait de produits trop faibles

Quelles solutions?

- Travailler sur les produits et les tarifs appliqués sur la plateforme de déchets verts
- Pour le budget 2022, la clef de répartition a été portée de 65 à 60% pour le budget Amboise pour les dépenses communes

Plan d'actions ValEco dès 2022

La prévention des déchets et leur réduction à la source doit continuer d'être un objectif structurant

• TRAITEMENT:

Les ressources principales de ValEco via le droit d'usage et les intéressements continueront d'être réparties entre deux objectifs:

- Maintenir des tarifs et participations raisonnables pour les adhérents
- Assurer l'équilibre de tous les budgets et permettre de dégager de la CAF

• COLLECTE:

L'équilibre du budget se fera via une augmentation de la TEOM et une mobilisation de l'excédent actuel

Une réflexion sur la gestion de nos déchèteries sera menée, en concertation avec le SIEOM de Mer

Une co-construction avec le SIEOM sera menée pour assurer un transfert de compétence serein

Plan d'actions ValEco dès 2022

La prévention des déchets et leur réduction à la source doit continuer d'être un objectif structurant

- PLATEFORME d'AMBOISE:

Une réflexion sur la tarification en vigueur va être menée, ainsi que sur toutes les pistes envisageables pour rendre l'activité déchets verts performante financièrement, sur le territoire de ValEco

- VALCOMPOST:

La production de Valcompost va continuer sa diversification, tout en veillant au prix des produits proposés

L'arrêté préfectoral d'exploitation doit être revu pour permettre d'augmenter le tonnage entrant

Valcompost sera intégré dans la réflexion d'une politique déchets verts performante, à l'échelle de notre territoire

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENOUE Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FINANCES LOCALES :
Décisions Budgétaires

DELIBERATION N° 2022-20
Budget primitif 2022 - Budget annexe plateforme de compostage Amboise

Le budget annexe Plateforme de compostage d'Amboise 2022 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	450 079.00	450 079.00
FONCTIONNEMENT	867 122.14	867 122.14

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, APPROUVE le Budget Primitif 2022 – Budget annexe Plateforme de compostage d'Amboise.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires.
JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENU Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

*FINANCES LOCALES :
Décisions Budgétaires*

DELIBERATION N° 2022-21

Produits attendus 2022 pour les adhérents (communautés de communes)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2333-76 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1520 à 1526 ;

Considérant la nécessité de voter le produit attendu pour l'année 2022 ;

Considérant les débats d'orientations budgétaires ;

Communes	Population DGF 2021
COUR SUR LOIRE	289
MAVES	692
MULSANS	528
VILLEXANTON	210
Total	1 719
BRACIEUX	1 369
HUISSEAU SUR COSSON	2 404
MONT PRES CHAMBORD	3 448
MONTLIVAUT	1 412
SAINT CLAUDE DE DIRAY	1 854
TOUR EN SOLOGNE	1 170
Total	11 657

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

- Montants attendus pour 2022

	Population DGF 2021	Produit attendu 2022
Communauté de communes du Grand Chambord	11 657	1 364 976.42 €
Communauté de communes Beauce Val de Loire	1 719	201 286.31 €
MONTANT TOTAL APPELE		1 566 262.72 €

Montant par habitant pour 2022 : 117.10 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les montants des produits 2022 attendus pour les adhérents.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

3 1 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

3 1 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSQUOT Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENUO Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FINANCES LOCALES :
Décisions Budgétaires

DELIBERATION N° 2022-22

Participations aux charges générales 2022 pour les adhérents

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2333-76 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1520 à 1526 ;

Considérant la nécessité de voter les participations attendues pour l'année 2022 ;

Considérant les débats d'orientations budgétaires ;

- Participations attendues pour 2022

	AGGLOPOLYS	SMICTOM AMBOISE	VALDEM
POPULATION DGF 2021	110 632	69 563	50 768
POURCENTAGE %	45.28%	28.47%	20.78%

Charges générales 2022 avec financement des investissements du centre de transfert avec emprunt et prise en charge du versement Agglopolys.

	Participations 2022	SMICTOM D'AMBOISE	VALDEM	AGGLOPOLYS
		Participations 2022	Participations 2022	Participations 2022
011 – Charges à caractère général	309 000.00	87 354.30	65 940.60	138 926.40
012 – Charge de personnel et frais assimilés	308 100.00	87 099.87	65 748.54	138 521.76
65 – Autres charges de gestion courante	68 900.00	19 478.03	14 703.26	30 977.44
66 – Charges financières	70 000.00	19 789.00	14 938.00	31 472.00
67 – Charges exceptionnelles	527 717.00	149 185.60	112 614.81	237 261.56
Investissements	80 000.00	22 616.00	17 072.00	35 968.00
Recettes DU	-400 000.00	-113 080.00	-85 360.00	-179 840.00
TOTAL	963 717.00	272 442.80	205 657.21	433 287.16

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les montants des participations 2022 attendus pour les adhérents.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

3 1 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

3 1 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MARS 2022**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
17/03/2022

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **17**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires.
JEAN-FRANCOIS Jérôme, RANVAL Lionel, suppléants.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, titulaire.

SMICTOM Amboise : AUGIAS Franck, LEPRINCE Marc, suppléants.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUE Henry à BORDE François, HERRAIZ Pierre à MARY Christian.

Membres excusés :

GASPARINI Jean-Luc, BANCHEREAU Marie-Odile, MENUO Hélène, MARGOIL Bruno, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, CICUTTI Mireille, EHLINGER Pierre, GARNIER Annette, FLAMENT Nadia.

FINANCES LOCALES :
Décisions Budgétaires

DELIBERATION N° 2022-23

Tarif incinération 2022 (annule et remplace la délibération n°2021-59)

Vu la délibération n° 2020-79 du 16 décembre 2020 concernant le tarif incinération appliqué au 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération n° 2021-19 du 13 avril 2021 concernant la révision du tarif incinération au 1^{er} mai 2021,

Vu la délibération n° 2021-59 du 7 décembre 2021 concernant le tarif incinération appliqué au 1^{er} janvier 2022,

Considérant le contrat de concession de service public signé le 11 mars 2020,

Considérant la hausse de la TGAP à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant la hausse issue de la révision des prix du contrat au 1^{er} janvier 2022,

Considérant la nécessité de refacturer à nos adhérents le juste prix,

Il est proposé au comité syndical d'approuver les tarifs 2022 suivants :

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

TARIF HT Incinération/tonne	2021	2022
Coût de l'incinération	67.26 €	76.09 €
Surcout si pas de passage à 95 500 tonnes	7.50 €	0.00 €
Transport/transfert	9.20 €	8.70 €
TGAP	11.00 €	12.00 €
Bref incinération fonctionnement		0.63 €
Bref incinération investissement		1.49 €
Annuité travaux		9.00 €
Avenant 3/recalage des tonnages		1.00 €
Marge	2.41 €	1.00 €
Prise en charge du coût lié à la révision		-6.00 €
Total	97.37 €	103.91 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le tarif incinération revu 2022 VALCANTE tel que présentés ci-dessus, appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022,
AUTORISE le Président à annuler et remplacer la délibération 2021-59 par cette nouvelle délibération.

Certifié exécutoire
 Reçu en Préfecture
 de Loir-et-Cher, le :

31 MARS 2022

Publié ou notifié, le :

31 MARS 2022



Copie conforme au registre des délibérations
 sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 25 mars 2022.

Le Président,
 Christian MARY

